

## Nouvelles grilles de ventilation **Neolia®** : le design et la conformité à la réglementation gaz en une solution unique !



Spécialiste des solutions plastiques pour le bâtiment et les travaux publics, **Nicoll** confirme sa politique active en matière d'innovations en lançant, dès le mois de novembre 2012, sa nouvelle gamme de grilles de ventilation **Neolia®**.

L'arrivée de cette gamme révolutionnaire, fruit d'un développement mené en partenariat avec Qualigaz et habitA+, met en exergue une demande pour des systèmes conformes à la réglementation gaz proposant une esthétique compatible avec la pose apparente en extérieur.

Composée de 6 références adaptées à l'intérieur comme à l'extérieur, déclinée en 5 teintes, la nouvelle gamme **Neolia®** associe des dimensions optimisées, un design réussi, une esthétique inédite et des performances techniques accrues, en une solution unique !

### Des réponses esthétiques aux dimensions et aux performances optimisées afin de résoudre les problématiques de législation

Conçue pour répondre parfaitement aux exigences, en neuf comme en rénovation, d'amenée d'air avec section de passage conforme à la réglementation gaz (soit 100 cm<sup>2</sup> de section de passage), la nouvelle gamme de grilles de ventilation **Neolia®** se compose de trois produits majeurs, combinant sécurité et solidité optimales :

#### → Grille de ventilation **Neolia®** de **Nicoll** : Tout pour vous séduire !

Développée en collaboration avec Qualigaz et habitA+, la grille GDT de **Nicoll** est la première sur le marché à proposer une section de passage de 100 cm<sup>2</sup> dans un diamètre de 125 !

Cette innovation, dont la section de passage a été validée par un organisme indépendant (CETIM), ne nécessite plus l'utilisation de grilles de diamètre 160 qui étaient les seules en mesure de respecter les 100 cm<sup>2</sup> demandés par la réglementation gaz.

Conforme à la législation, la grille GDT permet aussi de couvrir l'ensemble des appareils à combustible solide comme les cheminées, inserts et autres poêles à bois. La grille de ventilation design **Neolia®** se voit par ailleurs préconisée pour la réalisation du conduit d'amenée d'air pour une cheminée future dans l'ensemble des projets de constructions neuves. Profitant de cette innovation, la GDT est également disponible en diamètre 100 pour une section de passage de 50 cm<sup>2</sup>.



Grille de ventilation **Neolia®**.

→ **Moustiquaire Neolia® : zéro obstruction, sauf pour les insectes !**

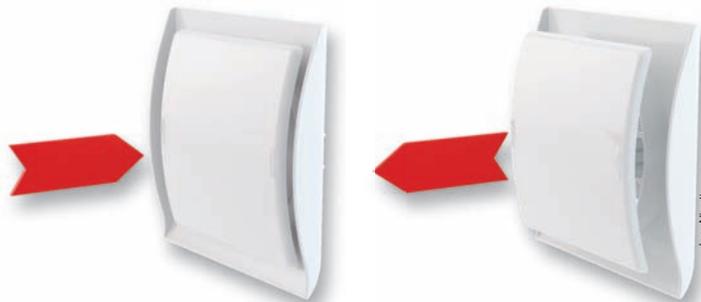


Moustiquaire Neolia®.

Poursuivant sa logique d'innovation pour sa nouvelle gamme de grilles, **Nicoll** lance la moustiquaire en 3D **Neolia®**, conçue pour garantir une section d'air identique à celle de la grille (les moustiquaires présentes sur le marché réduisent de 50 % le passage d'air lorsqu'elles sont apposées sur une grille). Flexible et facilement maniable, tant pour sa mise en place que pour son retrait en vue d'un nettoyage, cette moustiquaire permet d'empêcher l'intrusion d'insectes sans réduire la section de passage. Les moustiquaires **Neolia®** sont disponibles en diamètres 100 et 125 et respectent les mêmes sections que les grilles soit, respectivement, 50 et 100 cm².

→ **Grille à fermeture : une gestion de l'air sur commande**

Respectant les mêmes performances que la grille **Neolia®**, la nouvelle grille à fermeture permet à l'utilisateur de gérer lui-même l'ouverture de l'amenée d'air, par simple pression ou traction sur la partie centrale. La grille à fermeture **Neolia®** est disponible en diamètres 100 et 125 pour des sections de 50 et 70 cm².



**Un design unique pour une intégration parfaite indoor et outdoor**

Proposant déjà un équipement des plus discrets grâce à un ratio diamètre/section de passage unique, les grilles de ventilation **Neolia®** de **Nicoll** offrent, de plus, une dimension esthétique des plus appréciables pour les utilisateurs.

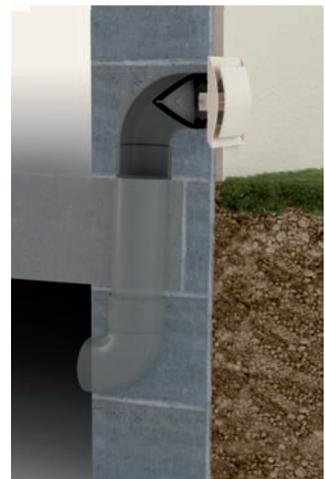
Disponibles en 5 coloris (Blanc, Sable, Gris Anthracite, Inox Brossé et Chêne Liège), les grilles de ventilation de la gamme **Neolia®** s'intègrent idéalement à tous les intérieurs, des plus classiques aux plus contemporains.

Pour exemples, la grille, aux lignes épurées, se mariera parfaitement aux huisseries grâce aux différentes teintes proposées. La version Anthracite à côté du poêle soulignera le design de la pièce et le coloris Inox métal brossé accompagnera les intérieurs modernes.



Sa conception novatrice en "chicane" permet à la grille **Neolia®** de diffuser l'air le long des parois et évite ainsi les courants d'air désagréables.

Positionnée en façade, en amenée d'air frais pour cheminée ou en ventilation de vide sanitaire, la grille **Neolia®** s'adapte également à tous les styles. Placée en extérieur, la nouvelle grille résiste parfaitement aux chocs et aux UV et protège les murs de salissures éventuelles liées aux flux d'air ou à la stagnation de gouttelettes, grâce à sa collerette et à son profil.



100 % recyclable, la grille de ventilation **Neolia®** a été développée dans un désir de simplification et de rapidité de mise en œuvre. Sa forme et ses dimensions correspondant aux tubes PVC scellés classiques lui permettent d'être simplement clipsée au bout de ce tube.

**Focus sur la réglementation gaz, cheminées et poêles :**

■ Le DTU 61.1 et la norme gaz NF P 45-500 imposent, d'une part, de créer une amenée d'air dans toute pièce équipée d'un appareil à gaz et, d'autre part, en définissent la section :

Type de sortie	Type d'amenée d'air	Section d'amenée d'air
Sortie d'air par conduit vertical	Directe ou indirecte	50 cm² si Pu ≤ 25 kW 100 cm² si Pu ≤ 50 kW
Sortie d'air horizontale (par passage à travers une paroi)	Directe uniquement	100 cm² si Pu ≤ 35 kW

NB : en règle générale, la section de passage est de 100 cm².

■ L'arrêté du 23 février 2009 définit, quant à lui, la section minimale dont doivent être équipées les pièces munies d'un appareil à combustible solide :

Puissance Utile (Pu) totale des appareils	Section libre minimale de l'amenée d'air directe
Si Pu ≤ 8 kW	50 cm²
Si Pu ≤ 16 kW	70 cm²
Si Pu ≤ 70 kW	100 cm²

NB : la grande majorité des poêles ont une puissance < à 16 kW et ne nécessitent donc qu'une section de 70 cm².

Filiale du groupe Aliaxis, un des leaders mondiaux de la fabrication et de la commercialisation de produits plastiques pour le bâtiment, l'industrie et les travaux publics, **Nicoll** est depuis plus de 50 ans l'un des premiers fabricants européens de produits en matériaux de synthèse. Spécialisé dans l'injection et l'extrusion, **Nicoll** double sa haute technicité d'une politique très avancée de créativité et d'innovation. Les certifications ISO 14001 et ISO 9001 version 2000 confirment l'engagement qualitatif de **Nicoll** et son souci permanent de préserver l'environnement.

Pour toute information complémentaire :



BÂTIMENT - SANITAIRE - ENVIRONNEMENT

37, rue Pierre-et-Marie-Curie - BP 10966  
49309 Cholet Cedex  
Tél. 02 41 63 73 83 - Fax 02 41 63 73 84  
[www.nicoll.fr](http://www.nicoll.fr)

